





Bulletin d'information

Assemblée communale

Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le lundi 8 février 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école.

Ordre du jour :

- 1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 17 août 2020, publié sur le site internet de la Commune ;
- 2. Discuter et voter la convention pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune de Bourrignon ;
- 3. Discuter et voter les budgets 2021, fixer les éléments de base ;
- 4. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 210'000.00 pour la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau dans le bas du village ;
- 5. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 165'000.00 pour les travaux à charge communale dans le cadre de la réfection de la route cantonale RC250 à Develier-Dessus ;
- 6. Discuter et voter l'adhésion de Sacen SA à la société SD Energie SA pour le déploiement de compteurs électriques intelligents imposés par la loi fédérale ;
- Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Afrime Arifi, Monsieur Dasmir Arifi et leurs enfants Ariana et Dilan, ressortissants de Macédoine du Nord, domiciliés à Develier;
- 8. Divers.

Dépôt public

La convention concernant la création d'un cercle scolaire avec la Commune de Bourrignon est déposée publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 8 février 2021, au secrétariat communal où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Selon les recommandations du Délégué aux affaires communales, l'Assemblée communale doit se tenir dans le respect des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique. Les Autorités communales prendront toutes les mesures afin de respecter les règles d'hygiène en vigueur.

Information sur les points de l'ordre du jour

2. Discuter et voter la convention pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune de Bourrignon

A la suite d'une assemblée d'information (2017) sur la situation du Cercle scolaire du Haut-Plateau faite aux parents et futurs parents de Bourrignon, il en est ressorti un sondage montrant des réponses très positives quant à la volonté d'adhérer à la création d'un nouveau cercle scolaire avec Develier. Comme l'école de Develier était également favorable à ce rapprochement, les Autorités communales des deux villages ont décidé, il y a deux ans, de créer une commission spéciale. Cette dernière a été chargée d'élaborer un projet de cercle scolaire afin que les élèves de Bourrignon rejoignent l'école de Develier.

Cette commission spéciale est composée des responsables politiques et scolaires des deux localités. A savoir : les deux directeurs/trices d'écoles, les deux représentants des dicastères, les deux présidents accompagnés d'un/e membre de chaque commission d'école.

Actuellement, les élèves de Bourrignon font partie du Cercle scolaire du Haut-Plateau, avec Pleigne et Mettembert. La volonté de rejoindre l'école de Develier trouve sa logique du fait que le Cercle scolaire du Haut-Plateau voit ses effectifs à la baisse ce qui pourrait engendrer une suppression de classe, voire même la fermeture du Cercle scolaire. Par souci d'anticipation, les Autorités communales de Bourrignon souhaitent un rapprochement avec l'école de Develier qui serait gage de sécurité pour l'avenir. Les élèves de Bourrignon pourraient ainsi bénéficier d'installations et d'infrastructures de qualité. Le trajet qu'ils parcourront en Car postal pour venir à Develier sera le même qu'ils feront, plus tard, pour rejoindre le Collège de Delémont.

Pour rappel, avant de faire partie du Cercle scolaire du Haut-Plateau, les élèves de Bourrignon ont déjà fréquenté l'école de Develier.

Du côté de Develier, le bon sens parle nettement en faveur de ce nouveau cercle scolaire dans le but de maintenir le nombre actuel de classes, sachant que l'effectif d'écoliers à Develier va s'amenuiser ces prochaines années. Selon les prévisions chiffrées, une petite vingtaine d'élèves de Bourrignon viendrait agrandir l'école de Develier dans ce laps de temps. Cette quantité est tout à fait gérable dans la configuration des classes existantes. Quant au bâtiment scolaire de Bourrignon, il sera entretenu et restera à disposition du cercle.

Dans cette réjouissante perspective, les Conseils communaux de Bourrignon et de Develier ainsi que la Commission spéciale vous recommandent d'approuver les statuts du nouveau Cercle scolaire « BD », comme l'a déjà fait le Service de l'enseignement de la République et Canton du Jura.

Si ces statuts sont approuvés par les deux Assemblées communales concernées le lundi 8 février 2021, la nouvelle structure entrera en fonction à la rentrée scolaire d'août 2022.

Les membres de la Commission spéciale

Information sur les points de l'ordre du jour

3. Discuter et voter les budgets 2021, fixer les éléments de base

Les informations concernant les budgets 2021 sont publiées sur le site internet de la Commune.

4. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 210'000.00 pour la réalisation d'un bouclage du réseau d'eau dans le bas du village

En date du 13 décembre 2020, la population de Develier a accepté l'ouverture d'un crédit pour la réalisation d'une interconnexion avec le réseau d'eau de Delémont. Des synergies avec cet important projet sont possibles pour améliorer, par une conduite de bouclage située dans la même fouille, le réseau d'eau d'alimentation desservant la zone artisanale du village. Cette réalisation permettra de répondre aux exigences fixées dans le Plan général d'alimentation en eau (PGA) de Develier. Les Autorités communales invitent les participants à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit.



5. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 165'000.00 pour les travaux à charge communale dans le cadre de la réfection de la route cantonale RC250 à Develier-Dessus

Le Service des infrastructures de la République et Canton du Jura prévoit de poursuivre les travaux de réfection de la route cantonale RC250. La prochaine étape consiste à réaliser la traversée du hameau de Develier-Dessus. Dans ce cadre, des travaux sont à la charge de la Commune, notamment ceux liés au réseau d'eau. Le Conseil communal demande aux ayants-droit d'accepter ce crédit.



6. Discuter et voter l'adhésion de Sacen SA à la société SD Energie SA pour le déploiement de compteurs électriques intelligents imposés par la loi fédérale

L'Ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) oblige le remplacement de 80% des compteurs électriques actuels par des compteurs intelligents d'ici au 1^{er} janvier 2028. Afin de répondre à cette obligation, les Communes faisant partie de Sacen SA, dont Develier, ont décidé de s'associer à d'autres gestionnaires de réseau de distribution afin de limiter les coûts de ces nouveaux compteurs. C'est la raison pour laquelle il est proposé que Sacen SA adhère à la nouvelle société SD Energie SA, regroupant 23 distributeurs d'énergie et représentant environ 350'000 compteurs. Cette adhésion implique les coûts suivants financés par le Service électrique :

Financement initial

Fr. 4'912.00

• Coûts annuels

Fr. 17'000.00

• Investissements nécessaires entre 2021 et 2027 Fr. 146'604.00

Les Autorités communales demandent aux ayants-droit d'accepter cette adhésion.

Information sur les points de l'ordre du jour

7. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Afrime Arifi, Monsieur Dasmir Arifi et leurs enfants Ariana et Dilan, ressortissants de Macédoine du Nord, domiciliés à Develier Madame Afrime Arifi, Monsieur Dasmir Arifi et leurs enfants Ariana et Dilan demandent la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Ils sont de nationalité macédonienne et la famille vit à Develier depuis le 1^{er} juillet 2015.

Agenda des manifestations

Assemblée communale

Lundi 8 février 2021, 19h30, halle de gymnastique de l'école primaire.

Votation fédérale

Dimanche 7 mars 2021 de 10h00 à 12h00, bureau communal.

Ramassage des ordures ménagères

Dès le 1^{er} janvier 2021, c'est l'entreprise Gobat Transport et Recylage SA qui est en charge du ramassage des ordures ménagères.

Ce changement peut engendrer quelques modifications au niveau des heures de pas-



sage dans le village. A noter que deux camions feront la tournée durant quelques semaines.

Nous vous rappelons que les sacs et conteneurs à puce doivent être déposés en bord de route le matin à 7h00, voire même le soir avant.

D'avance, merci de votre compréhension.

Adresse et horaire

Commune mixte de Develier

Rue de l'Eglise 8 Case postale 102 2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15 Fax : 032 422 81 53

Messagerie: administration@develier.ch

Internet: www.develier.ch

Heures d'ouverture du guichet :

 Lundi:
 11 h 00 - 12 h 00
 16 h 00 - 17 h 00

 Mardi:
 11 h 00 - 14 h 00

 Mercredi:
 11 h 00 - 12 h 00
 16 h 00 - 17 h 00

 Jeudi:
 11 h 00 - 12 h 00
 16 h 00 - 19 h 00

Vendredi et

veilles de fêtes : 11 h 00 - 12 h 00 Fermé l'après-midi